

01/10

COMMISSION PARITAIRE**PROCES-VERBAL****de la séance du 8 février 2010****Présents :**

Laure MARDOC, Louisa ACCIARI, Mate BALINT-BAGOSSY, Sarah FATHALLAH, Mathieu ALBOUY, Arnaud CONSTANS, Laurent SUSTER.
James Mc CEARNEY.

Absents ou excusés

Pierre ODIN.
Edouard HUSSON, David ABIKER, Christian INGRAO, Emmanuel MACRON, Isabelle MARIANI, Mireille LEMARESQUIER, Frédéric PUIGSERVER.
Richard DESCOINGS, Nadia MARIK, Francis VERILLAUD, Cédric PRUNIER.

Assistaient à la séance

Hervé CRES	Directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité
Julien PALOMO	Chargé de mission à la DES
Patrick LE GALES	Directeur de recherches au Centre d'études européennes de Sciences Po
Brigitte FOUILLAND	Chargée de mission à Sciences Po
Richard COLLINS	Responsable du département des langues
Isabelle BOSSARD	Chargée de mission auprès d'Hervé Crès

*

* *

- | | | |
|------|--|-------|
| I. | Master « Governing the Large Metropolis » | p. 2 |
| II. | Point sur l'enseignement des langues | p.12 |
| III. | Adoption des procès-verbaux provisoires des séances des 23 novembre et 7 décembre 2009 | p.17 |
| IV. | Échange d'informations sur des questions diverses | p. 17 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 8 février 2010

La séance est ouverte à 18H10 et présidée par Laure Mardoc.

Laure Mardoc introduit la séance en formulant une remarque sur la planification des commissions paritaires en période électorale. Au nom des organisations étudiantes, elle rappelle que la date de cette commission paritaire n'était pas vraiment opportune compte tenu du changement de calendrier ; un conseil de direction a lieu demain de 8h30 à 10h, et au vu de la charge de travail représentée pour tous les élus syndicaux par les élections, elle rappelle qu'il serait préférable que les commissions paritaires et les conseils de direction ne se déroulent pas en période électorale, qu'il s'agisse des élus étudiants ou enseignants.

Elle propose de passer à l'ordre du jour prévisionnel. La durée de chaque point n'étant pas indiquée, elle précise : quarante minutes environ pour les deux premiers points, le Master « Governing the Large Metropolis » et l'enseignement des langues ; environ dix minutes pour l'adoption des procès-verbaux des séances des 23 novembre et 7 décembre 2009 ; enfin, dix minutes également pour l'échange d'informations sur des questions diverses.

Elle laisse le soin à l'administration d'introduire le premier point.

I. MASTER « GOVERNING THE LARGE METROPOLIS »

Hervé Crès souhaite apporter deux précisions : d'abord, ces dates des 8 et 9 février ont été décidées il y a plus d'un an, et c'est le conseil des organisations étudiantes qui a choisi de programmer les élections au même moment. Ensuite, pour ce qui est de l'ordre du jour et du temps à consacrer à chacun des points, il avait lui-même demandé que les points soient divisés en deux fois quarante minutes et ne comprend pas pourquoi l'information n'est pas parvenue aux organisations étudiantes.

Le premier point de l'ordre du jour suggère aux représentants étudiants de réfléchir sur les formations liées à la question des collectivités urbaines des grandes villes. Il propose de faire un point sur le Master « Stratégies territoriales et urbaines » qui a accueilli en 2009 sa cinquième promotion puis, à partir des éléments présentés par Patrick Le Galès, directeur de recherche au CNRS, et par Brigitte Fouilland, responsable pédagogique du Master STU, de voir comment il peut être complété par une formation en anglais sur un thème novateur.

Il laisse la parole à Patrick Le Galès

Patrick Le Galès commence par présenter Brigitte Fouilland comme la responsable pédagogique et lui-même en tant que responsable scientifique. Les Masters à Sciences Po marchent d'autant mieux avec un binôme responsable académique/responsable pédagogique ; l'académique possédant le background scientifique, c'est une manière de donner du contenu.

Avant de présenter le nouveau Master, il souhaite d'abord en expliquer la genèse. Autrefois, il y avait à Sciences Po une majeure « Villes », manière de réfléchir à ce que pouvaient être des spécialisations au diplôme ; quelques cours avaient été montés qui avaient très bien marché. Etant donné qu'ils fonctionnaient bien et que les étudiants trouvaient un emploi sur le marché du travail, ils ont proposé à Richard Descoings, lors de la réforme des Masters, avec une équipe d'enseignants, de créer un Master « Stratégies territoriales et urbaines ». Cette proposition portait de deux idées : premièrement, la plupart des Masters urbains en France sont des Masters d'urbanisme, donc de géographes ; deuxièmement, il y a plein de nouveaux métiers – emploi local et surtout territorial, développement économique, politiques urbaines – qui correspondent à des gens qui s'occupent réellement de politiques publiques et de questions de gouvernement sur les territoires ; pas simplement des juristes, des économistes, des géographes. C'était un énorme vivier d'emplois pour des étudiants qui étaient capables de penser en même temps toutes ces

questions de politiques publiques, de rapport au politique, et de stratégie interdisciplinaire, il fallait réussir à construire quelque chose autour de ces possibilités.

Ils ont alors monté le Master STU, d'abord avec un chargé de mission, puis avec Brigitte Fouilland, en pensant à des contenus particuliers, à la fois professionnalisants et intellectuels, et en faisant le constat suivant : pour comprendre ce qu'il se passe aujourd'hui sur les territoires, on a besoin de gens qui soient des ensembliers, capables de travailler sur les réseaux d'eau, de comprendre les firmes privées, qui sachent ce qu'est une agence de régulation, qui maîtrisent les politiques publiques théoriques, qui saisissent les problèmes politiques avec les élus, qui n'oublient pas de faire de la sociologie avec les habitants des territoires, et qui comprennent les logiques de développement économique dans des villes en compétition. Ils ont monté une maquette STU avec ces contenus et cette logique.

Il souligne les deux points forts du Master : d'une part, une ingénierie assez forte de professionnalisation. Tous les étudiants STU font un projet collectif la première année – ils travaillent à quatre, avec un donneur d'ordres, sur un projet payé par une municipalité, un office HLM, une caisse des dépôts, une agence de développement économique, la RATP, etc. – et travaillent deux jours par mois avec tuteur professionnel. A la fin de l'année, ils doivent rendre une vraie étude en la présentant devant des élus et tout un ensemble de personnes. Ils apprennent à se mettre dans une situation de face-à-face professionnel.

Il précise que le Master organise également des visites de sites, en première et en seconde année, en une semaine, sur des questions de gouvernance de territoire. Cette année, les étudiants de M2 sont partis à Helsinki, et ceux de M1 à Lyon.

Enfin, des professionnels prennent en charge des cours ainsi que des ateliers précis, sur les transports, le logement, la politique de la Ville, etc.

C'est un Master assez exigeant qui nécessite un niveau intellectuel élevé, qui demande des bases solides en droit, économie, sociologie, sciences politiques, politiques publiques, et des connaissances plus fortes sur l'économie et le développement des territoires, sur des points spécifiques du droit de la ville, sur la gouvernance. STU est pensé autour de ce cocktail, en réunissant une équipe intellectuelle assez forte et tout un réseau professionnel de différentes organisations, avec des tuteurs.

Il devait s'agir au départ d'un petit Master, comptant d'abord 25 étudiants environ, puis 40 ; il y a eu 12 étudiants la première année, et 77 sont rentrés en M1 cette année, 46 en M2 ; vraisemblablement, l'année prochaine, le M1 pourrait passer à 100 étudiants. Ce fut un gros travail de monter en puissance et d'accompagner cette demande des étudiants. Pour l'instant, tout se passe très bien : il y a plus d'offres de stages que de stages possibles, les étudiants se placent très bien sur différents types d'emplois...

A partir de là ont émergé des possibilités intéressantes, objets du Master présenté ce soir. Ce Master a trois origines :

- 1) Parmi les étudiants de STU, quelques-uns ont décidé d'aller travailler ailleurs dans le monde – ils sont partis à Sydney, au Brésil, au Canada, à La Nouvelle-Orléans – et ont trouvé du boulot facilement. Quand on s'interroge sur la meilleure manière de s'occuper des politiques publiques des grandes villes, il ne peut pas s'agir que des villes françaises. Dans ces domaines, les marchés du travail sont plutôt segmentés ; le Master STU est principalement destiné au marché du travail en France, et de plus en plus en Europe ; la dimension nationale reste forte. Ensuite, il y a des demandes d'étudiants étrangers, qui hésitent à venir voir parce qu'ils se disent que ce Master n'est pas bon au-delà de l'Europe. Le constat vient donc de ces étudiants qui n'ont pas spécifiquement envie de travailler sur le territoire français.
- 2) A bien regarder la transformation des métiers sur les grandes villes mondiales, hors Europe, à savoir les agglomérations qui comptent plus d'un million d'habitants, on s'aperçoit qu'il y a, comme en France, une évolution des métiers : on a de plus en plus besoin de gens qui correspondent à ces questions de gouvernance et de politiques publiques sur les territoires, et soient bien formés là-dessus, de manière comparée. Il existe des demandes. En observant les offres existantes, on voit, aux Etats-Unis comme en Europe, que beaucoup de Masters sont des Masters de *développement*, de géographie ou d'urbanisme. Mais rien sur des éléments plus pointus – comment on pilote ou oriente la ville, comment on améliore la condition de vie des habitants, comment on

gère les partenariats du type public/privé, comment on réfléchit sur des questions de politique et de démocratie participative – peu de monde fait ça.

- 3) Sciences Po a monté parallèlement un ensemble de recherches sur la ville, en recrutant des gens au CSO, au CERI, au Centre d'études européennes ; il existe un programme « Villes » créé par Benoît Latour l'année dernière ; il y a une montée en puissance sur la question de la recherche urbaine : l'un des enseignements clés de ce programme est la gouvernance des grandes villes mondiales (New Delhi, Cape Town et une quantité de grandes métropoles) ; la force de frappe intellectuelle se fait plus raisonnable. Michael Storper, star mondiale sur les questions de développement économique et territorial, enseigne à Sciences Po... Il s'agit de tout un ensemble de gens capables de beaucoup apporter dans ces domaines.

Ces trois éléments mis bout à bout ont fait comprendre qu'il y avait quelque chose à faire dans ce domaine, et qu'il fallait le mettre en place immédiatement. Dans deux ou trois ans, de nombreux projets existeraient déjà sur ce terrain-là ; il y avait donc un avantage à se lancer sans plus attendre. Si l'on considère le Master STU par exemple, il y a des gens à Londres ou à l'école des Ponts-et-Chaussées qui ont monté ce type de Master en copiant la formation dispensée par Sciences Po. D'autant que l'école possède déjà un groupe intellectuel pour porter le projet, avec des professionnels, le programme « Villes », ainsi que l'ingénierie tirée de l'organisation du Master STU : c'est un vrai avantage compétitif.

Toutefois, il ya des problèmes simples : les différentes échelles d'organisation, du fait qu'il ne s'agit pas forcément de villes riches ; le creuset dans lequel se réorganisent les sociétés mondialisées – le champ des étudiants vise à travailler avec la mondialisation : regarder ce qui se passe dans les grandes villes, c'est voir la population qui se mélange, l'émergence d'innovations... Et il faut réfléchir au pilotage, à la gouvernance de ces grandes villes. Pour faire cela, il faut former des professionnels, qui passeront six mois à l'étranger dans le cadre de leur Master ; li faut garder les mêmes recettes : un duo entre un professeur et une personnalité avec un gros background académique pour la direction exécutive du programme ; avoir des enseignants de haut niveau et un contenu intellectuel en anglais ; et beaucoup d'expérience professionnalisante, avec des stages, pour qu'ils puissent trouver un emploi ensuite. Il pense notamment au premier cycle délocalisé où beaucoup d'étudiants perdent le réseau de leur pays d'origine en venant à Sciences Po, en faisant ce type de Master ils pourront faire leur stage dans leur pays d'origine et travailler, se refaire des contacts... Des contenus assez clairs : transformation du rôle de l'Etat, transformation dans le domaine des infrastructures avec la financiarisation des grandes entreprises, nouveaux mécanismes de régulation politique, les grands réseaux qui gouvernent ces entreprises, et l'articulation de plusieurs gouvernances.

Il semble qu'il y ait tous les ingrédients pour faire quelque chose de bien : des ressources, un premier Master qui donne une expérience pédagogique, un dirigeant de Master choisi parmi les nouveaux enseignants recrutés par Sciences Po, donc un étranger avec des compétences dans ce domaine, et des étudiants volontaires, notamment ceux qui viennent du Havre, de Reims, de Paris et de Menton.

En termes de perspectives professionnelles, comme dans le Master STU, il y a beaucoup de demandes, par exemple, des organisations internationales, des agences de consultants, et surtout l'agence d'urbanisme de Sao Polo, qui n'ont jamais pris d'étudiant de Sciences Po dans ce domaine et qui s'avèrent maintenant intéressés par ces profils. De nombreuses agences transforment leurs personnels pour passer de profils d'urbanisme à des profils de politique publique, de gouvernance, de capacité stratégique sur le territoire.

Il finit en présentant la maquette des enseignements : trois semestres à Sciences Po, un dernier à l'étranger. Le premier semestre est consacré aux fondamentaux, avec de grands cours structurants, transversaux, où les étudiants lisent énormément ; des cours sur la gestion des grands réseaux techniques, sur les questions de développement économique et d'organisation des villes, de gouvernance et de politiques publiques, de gestion des risques, de sociologie urbaine et de gestion des populations. Beaucoup de méthode également : cartographie et statistiques ; des enquêtes qualitatives ; un voyage d'études. Le second semestre poursuit les cours transversaux sur le droit, le développement durable, avec des formations plus poussées par groupes de grandes villes mondiales : Asie, Amérique, Afrique. Certains chercheurs du CERI seront associés sur ces questions. Puis des méthodes plus importantes, notamment sur la donnée urbaine. En mai-juin, on profite d'un petit trimestre rajouté par Hervé Crès pour faire venir professionnels et professeurs japonais, chinois, sud-africains ou du Caire, qui organiseront des *workshops* plus précis visant à pousser les étudiants à se spécialiser dans les domaines qui les intéressent. Le troisième semestre permet de continuer sur les fondamentaux, en insistant davantage sur des compétences de management, et avec des cours plus

originaux, par exemple les « *digital cities* » – tous les réseaux technologiques qui gouvernent les villes –, « *feeding the city* », sur la nourriture et l’approvisionnement dans les villes, sur les questions de races, d’immigration, de management des infrastructures – le tout avec des méthodologies de recherches. Au quatrième semestre, la plupart des étudiants se destinent à des projets professionnels ; mais il y a également une certaine pression pour les thèses, notamment pour les organisations régionales. Comme en STU, un petit nombre d’entre eux, deux ou trois, auront vocation à faire une thèse.

Les organisateurs du Master ont préparé, avec la DAIE, un réseau d’accords, aujourd’hui avec Tokyo, Shanghai, Tanji, New Delhi, Mexico, Sao Polo, Rio, Cape Town, New York et Chicago ; dans chaque cas il y a un correspondant, un département recherche urbaine, et les étudiants iront sur place soit pour faire des études, soit de la recherche s’ils veulent démarrer une thèse. Au cours de ses contacts, Sciences Po développera des réseaux professionnels pour que les étudiants puissent ensuite organiser des visites ou participer à des stages. Aujourd’hui se constitue un réseau d’au moins huit universités partenaires, avec des personnes qui viendront enseigner à Paris en mai-juin de la première année, et qui accueilleront les étudiants.

Voilà le pari qui est fait. Il lui semble néanmoins qu’intellectuellement Sciences Po est bien placé pour monter un tel projet, d’autant qu’il y a un avantage concurrentiel qui permet aux étudiants de trouver de l’emploi aisément.

Brigitte Fouilland s’excuse pour sa voix cassée. Elle souhaite simplement ajouter que ce qui les intéresse, M. Le Galès et elle-même, depuis leur travail en commun sur le Master STU, c’est de travailler avec les étudiants pour leur apporter une vraie formation. Si les résultats sont très bons en ce qui concerne le placement sur le marché de l’emploi, y compris pour ceux qui sont sortis en 2009, c’est parce que STU propose une formation qui imbrique réellement les aspects professionnel et scientifique. Ce but est atteint en collaboration avec les étudiants, élément qu’ils désirent conserver pour le nouveau Master. Elle évoque son expérience personnelle : partir en voyage avec les étudiants, c’est passer cinq jours avec eux, voir des acteurs, publier ensuite un rapport... voilà ce qui est formateur. Quand ils organisent la rencontre des métiers du territoire et de la ville, une fois par an, ils se mettent autour d’une table avec l’association *in situ* des élèves actuels et anciens du Master ; ce sont eux qui proposent les professionnels intéressants à faire venir, qui font leurs demandes, etc. S’ils arrivent à trouver du travail, c’est que cette formation spécifique n’échappe ni aux collectivités, ni aux bureaux d’études, ni aux consultants. En proposant le nouveau Master « *Governing the Large Metropolis* », ils s’affirment mûrs, à la fois parce que c’est le bon moment sur le plan du marché du travail, et pour pouvoir proposer quelque chose de qualité, même s’il faudra probablement suivre la même courbe qu’avec le Master STU, à savoir moins d’étudiants au début et davantage ensuite.

Patrick Le Galès ajoute qu’ils souhaitent que les étudiants lisent de gros livres théoriques en anglais, difficiles, y compris en seconde année quand ils pensent déjà savoir plein de choses ; qu’ils soient très bons en enquêtes qualitatives et quantitatives ; et qu’ils sachent réellement travailler avec des professionnels. Plusieurs enseignants se situent entre ces trois domaines : des docteurs qui continuent à publier des articles, qui font des enquêtes ou études, et qui travaillent pour un promoteur immobilier, pour un ministre, ou pour un office HLM.

Brigitte Fouilland précise que le positionnement de l’un par rapport à l’autre est très clair : « *Governing the Large Metropolis* » n’a rien à voir avec l’« *english track* » de STU ; il s’agit bien d’un autre enjeu autour de très grandes villes mondiales, et STU garde complètement sa spécificité à la fois française et européenne. Ce sont deux marchés du travail nettement distincts.

Laure Mardoc demande aux représentants étudiants s’ils ont des remarques à formuler.

Mathieu Albouy affirme que les étudiants se réjouissent de l’enrichissement de l’offre pédagogique et souhaite poser quelques questions. Tout d’abord, puisque les débouchés sont assez larges, la direction garantit-elle qu’il n’y aura pas d’autre sélection que la vérification du niveau d’anglais ? Et comment se fera cette vérification ? Ensuite, est-ce que la thèse à laquelle pourront prétendre les étudiants se fera exclusivement à l’étranger, ou sera-t-elle possible en France ? Enfin, quelle place sera accordée au développement durable dans la pédagogie ?

Mate Balint Bagossy remercie d’abord M. Le Galès et Mme Fouilland pour leur intervention, avant de poser ses questions : comment ce Master va-t-il s’intégrer dans les autres Masters ? Sera-t-il sélectif, le

nombre indiqué de 40 étudiants est-il seulement indicatif ? Quel sera le montant des frais d'inscription ? Sera-t-il équivalent à un Master normal ou spécifique ? Y aura-t-il un quota d'étudiant de Sciences Po – puisqu'il a été précisé que des étudiants des campus en région pourraient se présenter ? Les séjours de quatrième semestre seront-ils payants, ainsi que l'inscription dans les universités étrangères ? Enfin, concernant l'anglais : comme cela se fait pour le double Master LSE pour les étudiants qui ont les compétences nécessaires sans avoir forcément le niveau d'anglais suffisant dès le M1, y aura-t-il un parcours de première année renforcé en anglais ? Certains étudiants, revenant par exemple d'Amérique latine, rentrent avec un niveau d'anglais qui n'est pas suffisamment élevé, et n'ont pas le niveau IELTS – ceux-là pourront-ils intégrer le Master ?

Arnaud Constans les remercie pour leur présentation sur laquelle il souhaiterait quelques précisions : quels sont exactement les métiers auxquels forme ce Master ? Est-il possible de faire une même formation pour des gens qui ont vocation à aller travailler dans des villes très différentes – New York, Chicago, Sao Paulo, Rio, etc. ? Comment faire en sorte que les cours répondent à ces besoins distincts ?

Sarah Fathallah les remercie également pour leur très intéressante présentation. Tout en gardant à l'esprit qu'il ne s'agit pas d'un équivalent du type « english track » du Master STU, elle se demande comment les étudiants de Sciences Po venus du premier cycle seront sélectionnés sur le niveau d'anglais pour ce nouveau Master : la sélection sera-t-elle externe à Sciences Po ? Ou basée uniquement sur le niveau en troisième année ? Par rapport au séjour du quatrième semestre : est-ce le même principe que pour un échange universitaire de troisième année ? S'agit-il d'études dans le sein de l'université ou en bureaux d'études ?

Patrick Le Galès précise qu'il s'agit bien de bureaux d'études.

Hervé Crès souhaite répondre aux questions globales sur la sélection avant de laisser la parole à Patrick Le Galès à propos du programme. La direction a choisi de ne pas positionner ce programme sur le segment MPA. C'est un programme qui s'adresse aux étudiants sans expérience professionnelle, donc sortant d'une formation initiale niveau licence ou *bachelor*. Maintenant, si des étudiants forts d'une expérience professionnelle se présentent, sans doute les dirigeants du Master ne leur ont tiendront-ils pas rigueur. C'est un Master qui se déploie dans le portefeuille des enseignements de l'Institut politique de Paris. Sa particularité est d'être en anglais. Par conséquent, la direction souhaitera vérifier que les étudiants qui s'y inscrivent maîtrisent suffisamment la langue anglaise pour pouvoir profiter à plein des enseignements, et pour ne pas courir à la catastrophe ; comme le précisait M. Le Galès, l'enseignement y est très spécifique et approfondi. Sciences Po a déjà pas mal d'expérience pour ce qui est de sélectionner dans les programmes anglophones : il y a toute une série de doubles diplômes, ainsi qu'un Master joint en anglais avec l'école Polytechnique et l'ENSAE. Sciences Po a également l'habitude de sélectionner les étudiants par la procédure internationale, en demandant à ce qu'ils produisent la preuve de leur niveau d'anglais par un test externe. Le niveau C1 est clairement souhaité à l'entrée de ce programme, pour les étudiants venus via la procédure internationale. En ce qui concerne les étudiants qui viennent du cursus français, ceux-là peuvent concourir en choisissant une langue étrangère parmi l'ensemble des langues disponibles – chinois, arabe, portugais, espagnol, allemand, italien, japonais, hébreu, etc. Les étudiants qui n'auront pas choisi l'anglais devront tout de même apporter la preuve qu'ils maîtrisent suffisamment cette langue, en fournissant une équivalence de niveau C1. Ceux qui ont choisi l'épreuve d'anglais pour la procédure d'admission devront avoir, à l'examen d'entrée de Sciences Po, une note qui soit équivalente au niveau C1. Le département des langues sera là pour expliquer aux représentants étudiants à quoi correspond ce niveau pour ce qui est des épreuves d'anglais à l'examen d'entrée. Enfin, ceux qui n'auront pas passé ce certificat auront l'occasion de le faire en interne, car ce dispositif existe toujours et est offert à tous les étudiants.

Il demande à la commission paritaire d'appuyer la direction dans sa demande que le niveau C1 préside à l'admission à ce Master.

Patrick Le Galès insiste sur le fait qu'ayant fait partie de l'équipe qui a créé le MPA, il peut affirmer qu'il n'est pas ici question de limiter l'entrée au Master via l'anglais. L'exemple du STU, où les effectifs sont passés de douze à cent, prouve que l'objectif n'est pas de bloquer l'accès au Master. Seulement, il n'est pas dans l'intérêt des étudiants de suivre une formation pour laquelle ils n'ont pas le niveau d'anglais suffisant. Enseignant lui-même en MPA, il voit des élèves en grande difficulté parce qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment la langue. C'est pourquoi il privilégie la logique du C1. Le but étant que les étudiants s'en sortent. Sur les cent étudiants de STU, ceux qui ont du mal travaillent plus dur et y parviennent ; mais si

c'est trop dur en anglais, ils ont la possibilité d'être réorientés. Il est nécessaire de se laisser de la souplesse sur cette question, le temps d'expérimenter.

Brigitte Fouilland souligne que la force du STU est d'avoir donné l'occasion d'apprendre en marchant : le Master a pu être amélioré d'une année sur l'autre. Dans le cas du nouveau Master, même si l'on peut imaginer plus tard des passerelles, il semble tout de même raisonnable de réclamer, au début, un niveau en anglais qui permette de ne pas être perdu d'emblée.

Sur le plan des métiers, pour reprendre une question d'un représentant des étudiants, il se trouve qu'en sortie de STU, et ce sera la même chose en sortie de « Governing the Large Metropolis », les étudiants font des choses très différentes. Chacun trouve une thématique qui l'intéresse – transport, habitat, politiques publiques, évaluation, etc. Quelquefois également, ils ont des profils plus économiques. En fonction de ce qu'ils ont envie de faire, ils vont forger, au cours des deux années, ce qu'ils vont retrouver sur le marché du travail. Dans la pratique, en termes de structure, un certain nombre d'entre eux travaille dans des collectivités ou des autorités locales ; d'autres dans des bureaux d'études ou des cabinets de consultants, spécialisés dans une thématique ou beaucoup plus transversaux ; dans des grandes entreprises de service public, type distribution d'eau ou d'électricité, transport, etc. ; d'autres encore dans des entreprises privées comme Orange, ou la grande distribution, qui réfléchissent à la question de l'implantation territoriale ; d'autres encore chez des promoteurs ou des développeurs ; et d'autres dans des organismes publics ou parapublics, nationaux ou internationaux, des organismes de recherche, etc. Le dénominateur commun étant la question urbaine et territoriale. Elle pense que les débouchés seront à peu près semblables pour le nouveau Master.

Patrick Le Galès fait remarquer que les métiers visés en STU ne sont pas des métiers simples, et que ce sera pareil pour le nouveau Master. Il était difficile, au lancement de STU, d'expliquer aux étudiants qu'ils n'auraient pas des carrières linéaires. Dans ces métiers, ce qui fait la richesse sur un territoire, c'est de travailler pour un élu, puis pour une association, puis à la mise en œuvre d'un projet européen, puis pour un promoteur. C'est ce qui fait l'intérêt du métier et qui nécessite d'avoir pas mal de cordes à son arc, afin de jouer sur plusieurs tableaux. Les anciens de STU qui sont partis à l'étranger ont été très facilement pris par les consultants, les agences d'urbanisme, les agences de transports – régies publiques ou entreprises privées comme Suez ou Veolia. Ces étudiants plaisent parce qu'ils négocient avec les habitants ; entre les ingénieurs et les commerciaux, ce sont des gens qui pensent politiquement. La Poste, la SNCF, les ministères ont pris des diplômés de Sciences Po. On trouve des équivalences d'organisation dans les grandes villes mondiales. Tout ce qui est agence de développement, agence stratégique, coordination des partenariats – c'est là-dessus qu'ils vont travailler.

Laure Mardoc interroge une seconde fois les représentants étudiants.

Patrick Le Galès souhaite, avant cela, terminer rapidement sur les autres points évoqués. A propos du développement durable, deux cours sont prévus : Benoît Lefebvre et Vincent Renard vont faire un grand cours sur le développement durable dans les grandes villes mondiales ; un cours sur les risques du développement durable qui sera proposé par Olivier Boiral.

Au sujet des thèses : en STU, pas mal d'étudiants suivent maintenant les cours de l'école doctorale en parallèle. Cette année, une dizaine d'entre eux souhaitait faire une thèse ; trois ont été sélectionnés, parce qu'une thèse c'est beaucoup de travail et c'est assez casse-gueule. Ce sera la même idée avec le nouveau Master : le choix sera fait en fonction de leur projet et de leurs résultats. Si un étudiant a de grosses difficultés dans des matières académiques et souhaite écrire une thèse dans ce domaine, ce ne sera pas possible.

Brigitte Fouilland fait remarquer que l'inverse est possible : parmi les étudiants qui font une thèse en STU, certains n'y auraient jamais pensé en arrivant, ceux-là même qui se sont énormément épanouis.

Patrick Le Galès poursuit en expliquant que l'idée est de garder un petit nombre, parmi ceux qui ont à la fois l'envie et les compétences.

Il répond rapidement aux autres questions : les frais d'inscription sont les mêmes que les frais de Master habituels ; pas de quotas, en espérant qu'assez de gens de l'extérieur s'y inscriront.

A propos du sens d'une même formation selon les villes riches ou pauvres, il y a aura une spécialisation selon les villes – car Le Caire n'est pas tout à fait New York. Et pourtant, les programmes sur l'environnement sont comparables sur les villes du Nord comme du Sud ; ce sont les mêmes entreprises de services urbains qui sont implantées dans toutes ces villes ; on trouve aussi les mêmes ONG. Les gouvernances des grandes villes sont comparables sur de nombreux points. Les questions de savoir comment on pilote les très grandes villes sont assez similaires selon la position géographique ; d'identiques politiques publiques s'appliquent sur ces différents territoires. Ce qui ne signifie pas qu'il n'y aura pas de séances spécifiques sur les villes en Inde, en Chine, en Amérique latine... Les étudiants iront là où ils le désirent au quatrième semestre. Il ne s'agit pas de jouer le rôle d'une banque mondiale, de prendre de bonnes pratiques pour les mettre ailleurs. Il s'agit de faire des sciences sociales. Le plus intéressant est de comparer ce qui se passe dans ces grandes villes.

Laure Mardoc appelle une seconde série de remarques.

Mate Balint Bagossy revient sur le sujet de l'anglais, et s'affirme peu convaincu sur la nécessité d'un niveau C1 pour entrer dans ce Master, ainsi que le propose la direction à la commission paritaire. L'idée de proposer un Master entièrement en anglais lui semble bonne. Mais ce Master est d'abord destiné à ceux qui ont une vocation pour la grande ville. Il faudrait laisser le choix aux étudiants de postuler ou pas, qu'ils aient le niveau ou non, et ne pas sanctionner ceux qui ont du mal avec la langue. Les étudiants ont suffisamment de maturité pour savoir ce qu'ils veulent. Certains d'entre eux passent leur troisième année dans des pays où ils ne peuvent pas pratiquer l'anglais et perdent quelque peu leur niveau.

Laurent Suster précise d'abord qu'il ne partage pas ce point de vue sur l'anglais. Il demande ensuite s'il n'existe pas un risque de concurrence entre les diplômés de ce nouveau Master et ceux de STU ?

Sarah Fathallah désire s'assurer de la réponse sur les quotas : les élèves issus du Collège universitaire de Sciences Po auront-ils besoin, comme seul et unique critère, de maîtriser l'anglais ? Sans autre sélection, sans lettre de motivation ?

Mathieu Albouy souligne, à propos de l'anglais, que pour le Bachelor les étudiants qui ont le niveau B2 sont autorisés à suivre des cours en anglais ; ne faudrait-il pas, par logique, permettre aux étudiants de Master de suivre pareillement des cours en anglais, avec possibilité de renforcer leur maîtrise s'ils le souhaitent ? M. Crès a parlé, pour le Collège universitaire, de prendre en compte soit la note IELTS, soit un test interne : est-ce que cela signifie que les étudiants de Sciences Po passeront un oral après la troisième année pour évaluer leur niveau ?

Laure Mardoc propose à la direction de répondre dans un premier temps, notamment sur la sélection au niveau C1 pour ce Master. Elle demande si l'avis de la commission paritaire est nécessaire dès aujourd'hui, ou si ce dossier est prévu pour repasser plus tard ? Il s'agit quoi qu'il en soit de clarifier cette demande afin de pouvoir demander aux représentants étudiants s'ils sont favorables à ce niveau C1.

Hervé Crès propose de poursuivre les échanges. En réponse à Mlle Fathallah, il estime qu'il n'est pas abusif de demander aux étudiants de rédiger une lettre de motivation lorsqu'ils se portent candidats à un programme de Master. Cela ne fait pas partie de la sélection proprement dite, mais de l'orientation : les étudiants doivent convaincre les directeurs de Master qu'ils ont fait un choix éclairé ; ce qui les amène à réfléchir à ce choix. Il est ainsi possible d'expliquer à un étudiant que sa lettre de motivation ne paraît pas très convaincante. Cet exercice est versé au dossier, et c'est important car on voit souvent, après la sortie de Sciences Po, des étudiants qui parfois se plaignent : ils ont certaines difficultés d'insertion sur le marché du travail et lancent quelquefois des remarques acerbes. Une lettre permet d'avoir une trace de ce qu'un responsable pédagogique, qui connaît son métier et les métiers vers lesquels débouche la formation, a pu avertir un étudiant. C'est une protection contre les récriminations qui peuvent survenir.

Pour ce qui est de la validation du niveau d'anglais pour suivre l'enseignement, il précise comprendre le terme de « sélection », mais insiste sur le fait que les étudiants sont en face de pédagogues, qui ont souvent constaté à quel point il pouvait être nuisible pour l'étudiant de se retrouver en situation d'échec. Les étudiants sont certes responsables, mais certains présument parfois de leurs forces ; cette situation d'échec peut durement retentir sur le parcours scolaire de l'élève. Bien sûr, la réorientation est possible : mais quand ? Et où ? Il part faire un stage et revient l'année suivante ? Pour cet étudiant, l'année est potentiellement perdue. Il ne faut donc pas traiter de ces sujets à la légère, et les professionnels qui sont en

face des étudiants ne prennent pas ce risque. Mathieu Albouy a fait une contre-proposition : les étudiants peuvent se débrouiller à partir du niveau B2...

Mathieu Albouy répète sa proposition, expliquant que puisque les étudiants de Bachelor sont autorisés à suivre des cours en anglais au niveau B2, il serait logique de faire pareil pour les Masters. Ces étudiants hausseront rapidement leur niveau.

Patrick Le Galès souligne qu'une autre formation répond à ces besoins spécifiques, il s'agit du double diplôme LSE qui propose une première année à Paris et la seconde à Londres. C'est l'idéal pour blinder son anglais la première année. Il y a trois possibilités : un étudiant qui n'a pas un niveau d'anglais suffisant devrait plutôt faire ce diplôme. Après, la négociation est possible : ils ont bien montré avec STU qu'ils ont pour objectif de prendre un maximum d'étudiants. Il répète toutefois qu'il n'est pas amusant pour un élève de ne pas parvenir à suivre des cours en anglais.

Louisa Acciari rappelle que la commission a déjà discuté des questions de sélection de Master, et qu'il avait été déclaré que l'un des buts du Forum de l'orientation était d'informer les étudiants de tous les Masters, de leurs débouchés et des éventuelles conditions d'accès. Il lui semble suffisant de signaler qu'il s'agit d'un Master uniquement anglais et qu'il est souhaitable d'avoir le niveau C1 ; les étudiants n'étant pas suicidaires, ils ne s'y lanceront pas s'ils ne possèdent pas le niveau adéquat. En conséquence, l'UNEF s'oppose à tout critère de sélection.

Hervé Crès lance une hypothèse : et si un étudiant de niveau A1 se présente à ce programme, alors qu'il ne sait pas parler l'anglais, que fait la direction ?

Laure Mardoc part du principe que les étudiants sont issus du Collège universitaire...

Hervé Crès l'interrompt afin de lui demander de répondre à sa question, au-delà des grandes positions de principe. Que se passe-t-il en face d'un cas précis ?

Laure Mardoc précise qu'elle proposait une introduction à sa réponse. Les étudiants savent qu'il y a une sélection à l'entrée du Master, avec un niveau d'anglais requis. Si l'on prend les étudiants issus du Collège universitaire, ceux à l'égard desquels la contrainte du niveau C1 lui semble le plus injuste : si ces étudiants n'ont qu'un niveau A1, ainsi que le propose M. Crès, c'est de la faute de Sciences Po. Si tous les efforts sont mis sur l'anglais, s'il y a véritablement un investissement, et si un étudiant, au bout de sa quatrième année, n'a que le niveau A1, qui lui permet à peine de passer le Bac, c'est qu'il faut revoir la pédagogie des langues. C'est par l'apprentissage des langues que l'on fera en sorte qu'il n'y ait pas de sélection. Si l'on trouve la pédagogie adéquate qui fera que tous les élèves de Sciences Po atteignent une dimension internationale, maîtrisant une ou deux langues vivantes, alors, il n'y aura plus besoin de sélection. Si l'on s'assure d'un renforcement des cours d'anglais et en anglais à tous les niveaux, alors les étudiants, qui baigneront dans cette langue, n'auront pas besoin de certificat niveau C1. La pédagogie de Sciences Po assurera chacun, quel que soit son niveau de langue, de suivre des cours et un Master uniquement en anglais. Elle estime que le Forum de l'orientation et le trajet de Sciences Po sur l'orientation des étudiants est bienvenu, et que cette démarche doit aller plus loin. Mais l'UNEF reste opposée à la sélection. S'il y a des étudiants qui n'ont pas le niveau pour ce Master, c'est dommageable avant tout pour la pédagogie de Sciences Po.

Hervé Crès sollicite la parole auprès de Laure Mardoc. Il réitère sa question à Mlle Acciari, en précisant que ce qu'elle propose fait partie d'un monde idéal que tout le monde apprécierait. Que faire d'un étudiant qui arrive dans ce programme avec un niveau A1 ? Le département n'a pas été à la hauteur, les enseignants sont nuls ; mais c'est une situation qui peut se produire. Faut-il l'admettre ou pas ?

Louisa Acciari ne pense pas que des étudiants arrivent en Master avec un niveau A1 et, même si c'était le cas, l'étudiant ne choisirait pas un Master entièrement en anglais. Si par malheur il souhaitait vraiment y entrer, elle préconise de ne pas l'en empêcher.

Hervé Crès répète la réponse de Mlle Acciari.

Louisa Acciari estime que la vraie réponse, c'est que personne, doté seulement d'un niveau A1 en anglais, n'ira dans un Master entièrement dans cette langue.

Hervé Crès juge qu'elle tente de répondre à côté.

Brigitte Fouilland souhaite apporter une précision, sans entrer dans ce débat. Dans le Master « Governing », l'aspect le plus important est le projet collectif, qui répond à une commande d'une entreprise ou d'une administration ; et ce projet est en anglais. Il faudra que les étudiants puissent répondre aux contraintes immédiatement ; ce sera l'exigence minimum. En dehors de cela, il est bon de laisser les élèves faire des progrès ; mais dans le cadre du démarrage de ce programme, ce n'est pas le moment de prendre cet enjeu de l'amélioration en considération. Il faut pouvoir commencer à travailler très vite, afin de bien asseoir la manière de travailler, quitte à se poser ensuite la question de savoir si le Master est capable ou non d'accepter des élèves qui maîtrisent moins bien la langue. Etant l'une des seules, autour de la table, à passer dix heures de sa journée avec les étudiants, à essayer de faire en sorte que ça fonctionne, elle estime qu'il faut aussi se demander si les enseignants sont capables d'accueillir des étudiants de tous les niveaux. Les personnels sont-ils capables de gérer des publics très différents en anglais ? Il sera plus facile de commencer avec des élèves qui maîtrisent parfaitement la langue.

Louisa Acciari ne remet pas en cause le fait que les étudiants doivent parler anglais. Ceux qui sont issus de formations extérieures à Sciences Po doivent, de toute manière, justifier leur niveau ; et ceux qui sont issus de Sciences Po maîtrisent assez bien l'anglais au retour de leur troisième année – les chiffres seront évoqués au prochain point de l'ordre du jour. Par conséquent, est-il vraiment nécessaire d'imposer une sélection ? Elle répète qu'aucun étudiant n'arrive à ce stade avec un niveau A1, et que si c'était le cas, il n'aurait aucune raison de choisir une formation en anglais.

Laure Mardoc souhaite ajouter qu'elle comprend bien ce travail avec les étudiants, et qu'il n'est pas dans l'intention des élus étudiants de mettre des bâtons dans les roues de la direction pour créer ce Master. C'est simplement qu'une sélection progressive s'installe pour le Master, on le voit dans plusieurs conseils, notamment par les langues. Le niveau d'anglais des étudiants n'est pas remis en cause ; et les représentants tiennent également à ce que les étudiants maîtrisent le plus de langues possibles en sortant de Sciences Po, afin de pouvoir aller travailler partout. Toutefois, cette sélection en soi, par exemple pour un étudiant qui aurait seulement le niveau B2, ce n'est pas une solution. C'est une visée plutôt à court terme et qui ne voit pas que c'est par la pédagogie que l'on arrivera à faire en sorte que tous les étudiants accèdent au niveau C1.

Patrick Le Galès souligne qu'il est sûr de son expérience du fait d'avoir vécu des situations analogues avec STU. Il apporte toutefois une nuance : installer un tel Master représente un travail important. Il n'est pas sûr que les futurs recruteurs fassent tout de suite confiance aux étudiants. Avec STU, au départ, les recruteurs se disaient que les élèves de Sciences Po ne connaissaient rien aux questions urbaines. Il a fallu se bagarrer pour que les étudiants trouvent leur place, il a fallu sortir des gens parfaitement formés. Cinq ans plus tard, ça déroule. D'où son inquiétude : si les étudiants ne font pas, dès le départ, de bons projets collectifs en raison d'un niveau insuffisant en anglais, s'ils ne sont pas au niveau pour le recruteur international, le Master est fichu. Il demande, par conséquent, de leur laisser trois ans pour installer le Master avant d'ouvrir les vannes. Suivre des cours en anglais n'est pas le plus dur ; ce sont les projets collectifs qui sont fondamentaux. Les étudiants de STU ont travaillé dur avec les tuteurs sur leurs projets ; ces tuteurs les ont trouvés incroyables et les ont ensuite engagés ou leur ont offert des stages. Pas d'inquiétude, donc, sur la partie scientifique ; mais pour la partie professionnalisante, il faut que le Master ait une bonne réputation dès le départ du fait de la concurrence existante.

Laure Mardoc donne la parole aux étudiants.

Mathieu Albouy demande à M. Le Galès si le niveau B2 en anglais lui paraît satisfaisant.

Patrick Le Galès avoue sa crainte.

Mathieu Albouy insiste en affirmant qu'au bout d'un semestre, l'étudiant de niveau B2 devrait pouvoir passer au niveau C1.

Brigitte Fouilland fait remarquer que cela pose problème de se perfectionner en anglais en même temps qu'on travaille sur un projet répondant à un commanditaire.

Richard Collins souligne qu'il ne suffit pas, pour maîtriser l'anglais, de s'exposer à cette langue. Autrement, tout le monde serait bilingue. Ce serait merveilleux de pouvoir maîtriser l'anglais simplement en l'écoutant.

S'il existe plusieurs façons d'apprendre une langue, c'est parce qu'une seule façon ne suffit pas. Il se dit totalement d'accord avec la politique de M. Le Galès, dans laquelle il est directement impliqué : entre autres responsabilités, il y aurait de gros livres à avaler, l'obligation de fonctionner efficacement en stage, de rédiger de nombreuses notes. Il affirme donc à M. Albouy, sans hésitation, que le B2 ne suffit pas.

Laure Mardoc demande d'autres remarques ?

James McCearney estime que le plus gros problème auquel ont à faire face les enseignants, particulièrement en anglais, c'est la difficulté de faire progresser des étudiants qui se trouvent bien comme ils sont, et qui s'admirent énormément. Quand, dans une conférence, dix étudiants sur quatorze passent deux heures à s'admirer, il est impossible de les faire progresser. Ce niveau de satisfaction va se heurter à une réalité professionnelle extrêmement désagréable. Quand il s'agit de recruter en Master, il vaut mieux le faire sur la base de la réalité professionnelle, et non des illusions que nourrissent trop souvent les étudiants.

Laure Mardoc demande s'il y a d'autres réflexions.

Louisa Acciari souhaite conclure pour l'UNEF : le but du Forum de l'orientation est d'informer des contraintes et des nécessités de chaque Master ; il lui semble donc largement suffisant de préciser aux étudiants qu'il vaut mieux maîtriser un niveau C1 pour ne pas risquer d'échouer. Les étudiants prendront leur décision en toute connaissance de cause, sans qu'il soit nécessaire d'ajouter une barrière sélective.

Sarah Fathallah estime que le but du Forum de l'orientation peut être vu sous un autre angle : si l'on présente aux étudiants un programme qui leur plaît, en précisant qu'il faut un niveau C1 pour y entrer, cela pourrait les motiver pour changer de niveau avant le Master.

Hervé Crès souhaite solliciter l'avis de la commission paritaire sur trois points : d'abord sur l'opportunité de créer ce Master et de le mettre dans le catalogue des Masters offerts aux étudiants du monde entier aussi bien qu'à ceux qui sortent du Collège universitaire ; ensuite sur le fait qu'il est exigé, à l'entrée de ce Master, pour les candidats qui viendraient par la procédure internationale ou par la procédure d'admission, qu'ils fassent montre d'un niveau C1 ou équivalent ; enfin, sur le fait que la même politique soit appliquée aux étudiants issus du Collège universitaire de Sciences Po.

Laure Mardoc demande l'avis de la commission paritaire concernant la création de ce Master et de son intégration au choix de Sciences Po. L'avis de la commission paritaire est positif sur ce point.

En ce qui concerne la sélection en niveau C1 visant la procédure internationale et la procédure d'admission en Master « Governing the Large Metropolis » des étudiants étrangers au Collège universitaire et à Sciences Po : il y a égalité des voix.

Arnaud Constans se propose d'expliquer son vote par le fait qu'au vu des statistiques et du très faible nombre des étudiants de Master ayant un niveau B2, le terme de sélection ne s'impose pas. On ne peut pas parler de sélection du fait de l'exigence d'une maîtrise d'un niveau C1 dans le cas de ce Master.

Laure Mardoc précise qu'elle a utilisé le mot de sélection en pensant exprimer le fait que tout étudiant qui serait admis à Sciences Po sans le niveau C1 se verrait refuser à l'entrée de ce Master, ce qu'il semble être une barrière supplémentaire au concours qu'est l'examen d'entrée au Master. Cette barrière représente une forme de sélection pour les étudiants étrangers au Collège universitaire.

Au sujet de la sélection des étudiants issus du Collège universitaire de Sciences Po à l'entrée de ce Master au niveau C1, elle souhaite recueillir l'avis de la commission paritaire : à l'issue du vote, il y a égalité des voix.

En l'absence de remarques, la commission passe au second point de l'ordre du jour.

II. POINT SUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES

Hervé Crès souhaite présenter ce second point en duo avec Richard Collins, qui le seconde dans cette importante entreprise qui consiste à faire en sorte que les étudiants parlent le plus de langues possible, et le

mieux possible. Par ce commentaire d'entrée, il exprime le désir de réaffirmer, comme à chaque occasion qui lui sera offerte, l'importance que Sciences Po attribue à l'enseignement des langues. (*Départ de Patrick Le Galès et de Brigitte Fouilland.*) La place de l'enseignement des langues dans la scolarité est remarquable : plus de 17 langues enseignées sur l'ensemble des campus, pratiquement 6 à 8 heures hebdomadaires sur les campus à forte tonalité internationale... La maîtrise de plusieurs langues, au minimum trois, est un atout considérable pour les étudiants, pour leur vie citoyenne comme pour leur insertion professionnelle.

Pour rappeler des éléments de perspectives, Sciences Po a été amené l'an dernier à réfléchir à l'enseignement de l'anglais, réflexion qui ne peut pas se départir de l'enseignement des langues en général. L'objectif était de considérer la mobilité internationale comme étant au cœur du dispositif éducatif : mobilité vers des programmes d'enseignement dans d'autres universités à l'étranger, mobilité en vue de faire des stages dans des organisations sises à l'étranger. Par ailleurs, les étudiants sont de plus en plus soucieux que Sciences Po leur garantisse une insertion professionnelle de qualité au sortir de l'école ; c'est une exigence qui pèse sur les épaules de Sciences Po et qui est considérée par tous avec beaucoup de sérieux. Tout est fait pour faciliter cette insertion dans les métiers à responsabilité dans des entreprises ou des organisations fortement globalisées, avec la nécessité de faire preuve d'aptitudes de management, dans un univers multiculturel pour beaucoup d'entre eux.

Il est apparu indispensable de recentrer l'enseignement de l'anglais vers la maîtrise des quatre compétences linguistiques que sont l'expression et la compréhension écrites et orales, et surtout lorsque les étudiants sollicitent un stage, chez Google ou à l'ONU par exemple, ou lorsqu'ils désirent faire un programme doctoral dans une université étrangère, de pouvoir attester d'un niveau d'anglais lisible par tout le monde. D'où le choix de la certification externe, proposée gratuitement cette année et pour les années à venir, à tous les diplômés.

Pourquoi s'être engagés dans cette refonte de l'enseignement de l'anglais ? Le constat avait été fait que l'ancien système ne permettait pas d'atteindre ces objectifs de façon efficace. Il était alors possible d'avoir un « D » avec 16,5 de moyenne en classe d'anglais, provoquant l'incompréhension des étudiants et des enseignants. Pourquoi les étudiants avaient-ils des notes si élevées ? Cela pouvait s'expliquer par un choix de l'enseignant, ou par une réticence d'un excellent étudiant à passer dans la classe de niveau supérieure, se retrouvant avec un « D » sur ses transcripts... Cette dislocation des grades ne permettait pas d'organiser de façon satisfaisante la progression des étudiants dans la maîtrise de ces compétences linguistiques. De fait, l'incitation au plagiat a totalement disparu.

Il se propose de faire une présentation en deux points : d'abord un point d'étape sur un premier semestre de mise en place de la réforme, puis un élément de bilan sur la première expérience systématique pour ce qui est de la certification externe.

- 1) Pour ce qui est de l'enseignement, la commission paritaire en novembre 2008 et le conseil de direction, à l'unanimité le 27 avril 2009 et à l'écrasante majorité le 25 mai, ont décidé de conventionner l'obtention des diplômes à la validation d'un niveau d'anglais C1 du cadre européen de référence des langues. Il avait été proposé que cette validation puisse avoir lieu par test externe ou interne ; bien entendu, tous les étudiants ont choisi le test externe.

Il a été décidé, ensuite, de diversifier les modalités d'enseignement des langues, en offrant en sus des enseignements en face-à-face, qui sont d'apprentissage classique, des outils numériques et des tutorats individualisés, en laissant l'étudiant libre de mobiliser ces trois outils pédagogiques afin d'atteindre le niveau C1. Le taux d'encadrement des étudiants dans l'apprentissage en face-à-face a été amélioré : à ce jour, plus de 200 étudiants ont bénéficié d'un tutorat individualisé au premier semestre ; 84% visaient expressément les compétences linguistiques fondamentales listées auparavant. Sciences Po a consenti un effort non négligeable pour améliorer le taux d'encadrement dans les enseignements : le nombre de conférences de méthodes en anglais a augmenté de 10%, avec vingt conférences supplémentaires ; et dans d'autres langues, ces conférences ont augmenté de 20%, avec quarante conférences supplémentaires – cette réforme ayant eu la vertu, à la demande de nombreuses organisations syndicales, de déverrouiller l'apprentissage des langues autres que l'anglais, et de permettre aux étudiants, prenant leurs responsabilités, de se perfectionner dans une seconde langue vivante, à partir du moment où ils bénéficient de ce créneau supplémentaire libéré

par les conférences d'anglais. Ce fut un point très important du dispositif, avec celui qui consiste en la réduction de 18 à 14 du nombre moyen d'inscrits par classe.

- 2) Le bilan de l'exigence d'une certification lisible partout dans le monde au niveau C1: les étudiants ont le choix entre une certification interne ou externe, cette dernière, proposée gratuitement, étant l'IELTS. Pourquoi l'IELTS ? Car le département des langues a su convaincre qu'il s'agissait de la meilleure certification, assurant un niveau d'anglais académique, avec un véritable oral face à un examinateur patenté, ainsi qu'une excellente maîtrise des quatre compétences susdites. La première expérience concerne les candidats à la diplomation au Master par le jury du 23 février : sur 130 candidats, seuls 13 n'ont pas réussi à valider le niveau C1, mais ceux-là ont eu le niveau B2. Le niveau professionnel « *expert user status* » a été atteint par plus d'un tiers des étudiants ; car, parmi ceux qui ont une équivalence, on compte les étudiants de langue maternelle anglaise ou diplômés d'universités anglo-saxonnes, qui sont, pour certains d'entre eux, clairement niveau C2. Cette certification est valable deux ans.

Le conseil de direction a choisi de faire en sorte que le nouveau dispositif soit applicable dès la diplomation 2010 à l'ensemble des étudiants, y compris ceux entrés en 2008. C'est un choix affirmé par le président du conseil de direction, Michel Pébereau. (*Départ de Mate Balint Bagossy.*) Ce choix se fera de manière éclairée ; il plaidera lui-même auprès du jury du 23 février pour ces 13 étudiants qui n'ont pas accédé au niveau C1, afin que l'on jette un œil plein de mansuétude sur les progrès qu'ils ont faits depuis leur entrée à Sciences Po. Certains étudiants entrent avec un niveau 0 ou 1 ; s'ils franchissent trois niveaux en deux ans, il est possible que le jury fasse preuve de cette mansuétude à laquelle il sera appelé ; toutefois, ses décisions resteront souveraines.

Les étudiants qui souhaitent partir en échange dans des universités qui vérifient la maîtrise de la langue anglaise à travers un test, passent ce test au cours du semestre d'automne, la session a eu lieu le 21 novembre. 432 candidats à un séjour d'études international ont passé l'IELTS ; 97% d'entre eux ont validé au moins le niveau B2. Ce qui donne une idée de ce qui pourrait être exigé comme validation à un niveau d'anglais à la sortie du *bachelor*, une fois fait le point sur la réussite de la politique engagée en Master. Il propose de mettre ce point à la réflexion de la commission paritaire à l'automne prochain quand sera fait le bilan des décisions prises au printemps 2009.

Laure Mardoc s'enquiert des éventuelles questions des représentants étudiants.

Louisa Acciari commence son intervention en rappelant l'incident de la semaine dernière : le règlement de scolarité et le document soumis au conseil de direction se sont malencontreusement trouvés affublés d'une erreur, stipulant qu'il fallait désormais un niveau B2 certifié pour obtenir son *bachelor*. Tout en prenant acte qu'il ne s'agissait que d'une simple erreur, elle estime fâcheux que ceci se soit retrouvé sur le règlement de scolarité sans consultation préalable des élus, sans vote en commission paritaire. En pleine période électorale, voilà qui envoie un signal négatif quant à la démocratie étudiante. Tout aussi fâcheux est le fait que cette erreur se soit étendue aux dossiers du conseil de direction. Elle demande donc à ce que ce genre de petites erreurs ne se reproduise pas. Elle évoque également son soulagement sur le fait que ce point ne sera pas à l'ordre du jour avant l'automne prochain : elle était inquiète pour les étudiants de troisième année qui n'auraient plus eu que quatre mois pour certifier leur niveau.

Au regard du bilan, il est satisfaisant de voir autant de personnes qui souhaitent suivre des cours d'anglais et d'autres langues, bien que ce ne soit plus obligatoire. C'est plutôt positif. Quant à la forte demande concernant une seconde langue vivante, on en revient à une vieille revendication des représentants étudiants : l'accès pour tous à une LV2 sans condition d'anglais. C'était le cas il y a quatre ans, mais plus maintenant ; pourtant, compte tenu de la demande, il semblerait judicieux de reconsidérer la question. Elle se dit également ravie d'entendre l'appel de M. Crès à la bienveillance à l'égard des étudiants qui n'ont que le niveau B2 ; en effet, les résultats sont plutôt satisfaisants.

Enfin, un mot sur la pédagogie en tant que telle, moins mesurable et quantifiable : les étudiants sont plutôt déçus, dans l'ensemble, des outils informatiques pour travailler l'anglais. Il semble nécessaire de revoir leur utilisation, et peut-être d'axer un peu moins la pédagogie sur les outils informatiques et plus sur la transmission par les professeurs des qualités requises.

Laurent Suster souligne les multiples points positifs du bilan, par exemple la baisse des effectifs par classe. Il souhaite toutefois appuyer les remarques de Mlle Acciari sur le *e-learning*, qui déçoit globalement les étudiants : les logiciels ne semblent pas vraiment au point, exception faite de celui qui prépare à l'IELTS. Il précise ne pas partager l'avis de ses camarades sur la certification IELTS, à laquelle il se dit favorable ; le fait de viser un niveau C1 pour obtenir le diplôme incite largement les étudiants à progresser et à se montrer moins autosatisfaits. Quant aux 13 élèves qui n'ont pas eu ce niveau, y aura-t-il à chaque fois une même tolérance ? Enfin, il juge que le nombre de 200 élèves ayant bénéficié du tutorat n'est pas très élevé, par rapport aux 900 étudiants par promotion.

Richard Collins attire l'attention sur ce problème unique au monde : dans n'importe quelle autre institution, le tutorat aurait atteint une fréquentation de 100%. Le service est proposé aux étudiants, mais les enseignants ne peuvent pas les obliger *manu militari* à y aller. Il faut comprendre que l'éducation nécessite un investissement d'au moins 50% de la part de l'élève. Si la France, aujourd'hui, selon les études qui viennent d'être réalisées, se trouve à l'avant-dernière position de tous les pays d'Europe en matière de maîtrise de l'anglais, c'est peut-être parce qu'il faut remettre en question non seulement les enseignants, mais également la détermination des étudiants à apprendre. Il est trop facile de considérer que ceux qui ne font pas de progrès, après neuf ans de formation dans le secondaire et trois au sein de l'université, le doivent uniquement à cause des professeurs.

Laure Mardoc rappelle que les intervenants de la direction doivent attendre la fin du tour des questions avant de fournir une réponse globale.

James McCearney remercie Laure Mardoc de lui donner la parole, compte tenu du fait que les horaires SNCF l'obligent à quitter la réunion rapidement. Il désire formuler deux remarques : d'une part, cette réforme ouvre de très bonnes perspectives, mais il estime que celles-ci ne pourront pas se réaliser si ses étudiants continuent de lui reprocher de ne pas leur proposer deux heures de cinéma gratuit par semaine. L'inscription volontaire, qui est une excellente chose, implique un effort de travail réel de la part de l'étudiant. Cela n'était pas toujours très évident lors du semestre passé. D'autre part, la certification C1 est une très bonne chose, mais c'est une étape que l'institution ne pourra pas tenir très longtemps ; d'ici cinq ans, il faudra nécessairement passer à une certification C2 afin de rester compétitif.

(James McCearney quitte la réunion à 19h45.)

Mathieu Albouy souligne que la Cé se félicite des résultats satisfaisants montrés dans cette étude, ainsi que de la possibilité offerte par la direction de passer une certification externe et gratuite avec le diplôme. Toutefois, il souhaite réitérer la demande de la Cé et s'associer à la revendication de l'UNEF en ce qui concerne une extension de l'accès à une LV2 pour tous les étudiants, avec en sus une LV3 disponible en option. Cela permettrait à ceux qui en ont réellement les capacités d'aller plus loin, et de favoriser les profils internationaux au sein de Sciences Po. D'autant que cette réforme ne serait pas très coûteuse, considérant qu'une minorité d'étudiants peut se permettre de s'ajouter une LV3 à une charge de travail déjà bien lourde. Mais le signal en serait très positif.

Arnaud Constans demande, au nom de Nouvelle Donne, que plus de cours magistraux en français soient dispensés en anglais dans l'avenir. C'est aussi une façon de progresser dans les langues ; ce mouvement des langues, enclenché depuis quelques années, devrait être amplifié notamment du fait du fort taux d'internationalisation des étudiants à Sciences Po. Ce point est-il à l'ordre du jour pour les prochaines années ?

Sarah Fathallah s'associe à cette revendication et ajoute qu'il serait bon de proposer des cours électifs dans d'autres langues que l'anglais, et ce dans tous les niveaux d'enseignement.

Hervé Crès commence par présenter officiellement ses excuses pour les incidents de la semaine dernière ; ce sont des incidents fâcheux qui ne traduisent pas la moindre naïveté, de la part de la direction de la scolarité, d'imaginer pouvoir faire des propositions actées sans l'avis des conseils. Il n'est pas question de réfléchir à une extension du dispositif à ce nouveau diplôme du Bachelor, dont la création a été décidée après le vote sur la réforme de l'enseignement de l'anglais. Il ne sera pas opportun d'y réfléchir ensemble avant d'avoir fait le point sur le dispositif mis en place pour les Masters. Il réitère sa proposition qu'un groupe de travail puisse, après le bilan définitif d'une année complète de mise en place de la réforme, travailler sur l'opportunité de valider des niveaux de langue, en anglais ou dans d'autres langues – car la direction œuvre à ce que le Collège universitaire soit multilingue. Il faut noter l'effort considérable qui est

fait, notamment sur les campus en région, pour l'enseignement d'autres langues que l'anglais. Ces questions feront l'objet d'échanges approfondis lors des groupes de travail à partir de l'automne.

Au sujet des outils informatiques, Richard Collins et lui ont eu l'occasion de faire un sondage rapide sur les 111 étudiants qui se sont portés candidats pour le test IELTS du 9 janvier : 84% des 43 qui ont répondu jugent utile de passer ce test, et considèrent que l'outil *The road To IELTS* a été très profitable. (*Louisa Acciari précise qu'elle ne parlait pas de cet outil en particulier.*) Le retour est désormais assez cohérent sur les dispositifs de *e-learning* ; certains sont meilleurs que d'autres. Il faut tout de même avouer que l'un de ces outils a été identifié comme étant de qualité ; il s'agit de travailler ensemble pour le mettre en exergue et à disposition des étudiants de manière encore plus satisfaisante.

A propos de la fameuse tolérance, autant il pense que cette tolérance, pour les 13 étudiants et pour ceux qui suivront lors de la diplômation de juin, a tout son sens, puisque ces étudiants n'ont été avertis que le 25 mai que cette exigence du niveau C1 leur serait opposée ; autant il faut considérer que ceux qui sont entrés depuis ont obtenu l'information avant d'arriver. Au-delà de la période de transition en regard d'une nouvelle exigence de cette nature, on peut s'interroger sur le besoin d'être tolérant *ad aeternam* et de ne pas appliquer la règle. Le principe a été voté en avril puis en mai, il faudrait donc essayer de s'y tenir. Bien sûr, cette tolérance s'appliquera certainement à tous les étudiants entrés à Sciences Po avant d'avoir eu cette information ; elle sera moins importante, toutefois, pour ceux qui ont eu cinq ans de préparation que pour ceux qui n'ont eu que six mois.

Pour les 200 étudiants qui ont bénéficié du tutorat, ce n'est pas faute de les avoir relancés pour qu'ils s'emparent de cet outil de façon plus massive. Il s'estime satisfait d'avoir constaté, chiffres à l'appui, que les étudiants qui ont été libérés d'un créneau d'enseignement de l'anglais se sont, pour la très grande majorité, reportés sur les nouvelles conférences de méthode dans d'autres langues, ouvertes en baissant considérablement le niveau d'accès. Quarante-et-une conférences supplémentaires en espagnol ; des enseignements en hébreu et en japonais... C'est un premier élément de bilan montrant ce que la direction est capable de faire ; faut-il aller plus loin ? C'est une question que la direction doit explorer avec les représentants étudiants. Il souligne que l'élément distinctif des diplômés de Sciences Po à travers le monde consiste en leur aptitude à maîtriser plus que l'anglais et le français, aussi bien à la sortie du *bachelor* et du Collège universitaire, qu'à la sortie des Masters. C'est donc un chantier essentiel.

Enfin, Sciences Po offre de plus en plus de cours magistraux en anglais. Chaque enseignant nouvellement arrivé se voit pressé, par la direction de la scolarité, de proposer des cours magistraux en anglais ; le directeur lui-même a versé son écot en cette matière. Malheureusement, certains étudiants qui les choisissent sont extrêmement passifs du fait qu'ils n'osent pas prendre la parole en anglais ; il s'associe au constat fait par les enseignants qui affirmait qu'il est difficile, pour les étudiants qui ne maîtrisent pas l'anglais, de suivre un cours dans cette langue. Y être exposé facilite l'apprentissage, mais celui-ci passe aussi par un travail spécifique. Ces cours favorisent simplement les incitations pour que les étudiants perçoivent l'impérieuse nécessité de progresser dans les compétences linguistiques, lorsqu'ils sont confrontés à la difficulté de comprendre la substance d'un cours, en sciences humaines ou sciences sociales, parce qu'ils sont limités par leurs capacités.

Richard Collins rappelle comment la direction a baissé les pré-requis d'accès à la seconde langue de C1 à B2, chose qu'elle souhaitait faire depuis très longtemps. Au-delà de cette décision de baisser d'un cran, les enseignants sont tout à fait prêts à examiner des demandes émanant des étudiants n'ayant pas ces pré-requis. Il y a déjà un nombre non négligeable d'étudiants qui ont réclamé une dérogation par rapport à ces tests pré-requis, et qui l'ont fait en toute connaissance de cause. Avec cette politique souple mise en place par M. Crès, il semble que les étudiants réfléchissent sérieusement non pas à une sorte d'accumulation primitive de tonnes de langues, mais à une décision mûrie qui leur permette de faire d'importants progrès. Car aujourd'hui, et dans ce monde, l'essentiel n'est pas de cumuler plusieurs langues de niveau A1 ou A2, mais de maîtriser deux, trois, voire quatre langues pour certains ; il existe déjà un nombre important d'étudiants ayant déjà un niveau C2 en anglais et un niveau C1 dans une autre langue, et qui contactent la direction pour faire valoir leur droit de s'essayer à une troisième langue étrangère. On constate, grâce à cette logique de réflexion, que ces étudiants quittent souvent Sciences Po avec deux C2 et un C1 – ce qui est absolument merveilleux. Peu d'institutions d'enseignement supérieur observent de tels résultats.

Laure Mardoc demande aux représentants d'exprimer leurs remarques.

Mathieu Albouy comprend M. Collins sur la question de la souplesse des dérogations concernant les langues, mais fait remarquer que les étudiants qui arrivent en première année ne savent pas qu'ils peuvent faire cette demande. Ne serait-il pas possible, lors de l'inscription pédagogique, de leur préciser qu'en l'absence du niveau B2, pour faire une seconde langue, il leur faut envoyer un mail aux responsables ?

Richard Collins se lance dans une réponse, interrompue par Laure Mardoc qui rappelle le principe de la série de questions.

Laurent Suster souhaite soutenir la position de Mathieu Albouy. L'effet pervers de ce système, c'est que les étudiants sont obligés d'atteindre un certain niveau d'anglais pour commencer une seconde langue. S'il est possible de faire des mathématiques et de la physique en même temps, pourquoi pas deux langues à la fois, quel que soit le niveau d'anglais ?

Hervé Crès explique que la logique de cette limitation de l'accès aux secondes langues consistait à dire aux étudiants que le plus important reste de maîtriser l'anglais. L'anglais, en quelque sorte, est un must ; ce n'est pas une langue qui distingue les élèves, mais son ignorance, à l'inverse, empêche d'avoir accès aux trajectoires professionnelles ou personnelles auxquelles ils aspirent. L'idée est que l'étudiant se concentre là-dessus et, une fois que ce must est assuré, s'il lui reste de l'énergie, il peut se déployer sur d'autres langues. Cette logique n'a rien d'absurde, bien que l'ensemble de la commission ait constaté qu'elle a sans doute été poussée un peu trop loin. Cette année, à l'occasion de la variété offerte sur les outils d'apprentissage, ce qu'on appelle le « *blended learning* », vu qu'il ne restait plus qu'un créneau sur les niveaux 1, 2 et 3 en anglais : pourquoi ne pas utiliser un second créneau pour apprendre une seconde langue ? La limite de ce principe : ce sont les étudiants qui ont les yeux plus gros que leurs capacités de travail en multipliant les créneaux sur la semaine, ceux-là finissent par se mettre dans une situation qui les amène à ne pas pouvoir être suffisamment performants dans l'ensemble des cours. Comment contrôler cela ? Comment contrôler la volonté qu'ont les étudiants de s'inscrire à beaucoup de cours ? On le voit au niveau Master avec les tronc communs et les pré-requis pour l'école doctorale : beaucoup s'inscrivent à ces derniers pour se réserver la possibilité d'accéder à l'école doctorale, et au final, on observe que les résultats chutent quelque peu.

Il propose d'abord que la commission acte le fait qu'il s'agit d'un bon mouvement : plus d'étudiants ont eu accès à une seconde langue, c'est une nette amélioration par rapport à l'an dernier ; ensuite, qu'elle valide la possibilité de faire un point d'étape global courant octobre sur l'opportunité d'aller plus loin, de desserrer encore un peu plus les contraintes d'accès à une seconde langue.

Laurent Suster précise sa pensée : de nombreux élèves font de l'allemand en première langue, passent le Bac en maîtrisant très bien cette langue et un peu moins bien l'anglais, et qui arrivent à Sciences Po en n'ayant pas la possibilité de continuer l'allemand. Ceux-là ne contactent pas forcément la direction parce qu'ils ne sont pas au courant.

Richard Collins comprend parfaitement le désarroi des étudiants fraîchement sortis du Baccalauréat, ayant fait neuf ans d'anglais et cinq ans d'une autre langue ; il est important de pouvoir leur offrir de continuer, dans la mesure du possible. Le plus grand défi face à cette population – à savoir les étudiants issus du Baccalauréat – consiste à la faire réfléchir à l'apprentissage des langues. Beaucoup de ceux qui ont des notes excellentes, typiquement les étudiants avec mention Très Bien, qui ont eu un 18 sur 20 en anglais, nécessitent qu'on leur attribue un niveau. Il s'avoue choqué de découvrir que ces étudiants sont très souvent incapables d'avoir une discussion en anglais. Il en va de même pour les germanistes. Sans vouloir se livrer à une critique en règle contre ces formations, il faut comprendre que, le plus souvent, elles ne sont pas communicatives ; les étudiants n'apprennent pas à s'exprimer à l'écrit et à l'oral. Le plus grand défi réside donc dans cette réflexion sur l'apprentissage des langues, et dans la nécessité d'améliorer les compétences qui font défaut aux étudiants. Pour cela, il faut procéder prudemment. Il faut que les étudiants apprennent à porter un regard critique sur les objectifs de cet enseignement, très clairement expliqués dans les chartes. Et quand tout cela sera bien compris, on pourra éventuellement parvenir à une logique visant à desserrer complètement les pré-requis.

Laure Mardoc se propose de conclure, considérant l'heure tardive. La commission paritaire reste sans avis véritablement officiel ; il y a néanmoins une demande de tous les élus étudiants de voir l'accès à la LV2 facilité, avec pour certains une option LV3.

Elle passe au point suivant de l'ordre du jour.

III. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DU 23 NOVEMBRE ET DU 7 DÉCEMBRE 2009

Laure Mardoc demande s'il y a des préconisations de modification.

Mathieu Albouy fait une observation sur son intervention concernant le point sur le vote électronique.

Julien Palomo lui demande de préciser la page et la ligne.

Hervé Crès propose que la réclamation soit envoyée à la direction. Cette solution lui semble être la plus simple.

En l'absence d'autres remarques, Laure Mardoc passe au point suivant de l'ordre du jour.

IV. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Laure Mardoc fait remarquer qu'il est parvenu aux oreilles de l'UNEF que les cours dédoublés de M. Duhamel en « Actualité » au premier semestre ne l'étaient pas au second semestre. L'UNEF aimerait savoir pourquoi ces cours ne sont pas dédoublés et s'il est prévu de revenir à la situation initiale, à savoir un dédoublement de ces amphes ?

Laurent Suster souhaite faire un point sur l'accréditation associative. Plusieurs associations ont chargé l'UNI d'expliquer à la direction qu'elles ne sont pas encore informées du fait qu'ils pourraient bénéficier de crédits supplémentaires. En conséquence, l'UNI réclame la mise en place d'un groupe de travail ou l'application de ce processus dans les plus brefs délais.

Julien Palomo souligne que cette mesure a reçu une large publicité, ainsi qu'il a été dit plusieurs fois en commission paritaire. Il sera mis en place un groupe de travail, ce qu'il affirme avoir signalé plusieurs fois par écrit aux responsables de l'actuel MET, anciennement Nouvelle Donne et UNI. Les élus de cette fédération suivront le dossier pendant un an, puis ils participeront à un groupe de travail. Une commission se réunira en fin d'année – ses modalités seront définies en groupe de travail et sous la tutelle de la commission paritaire et du conseil de direction – qui déterminera, en fonction du cahier des charges fourni par les présidents en question, l'attribution ou non des crédits associatifs. Cette commission comprendra nécessairement des professeurs des universités ou d'autres enseignants.

Laurent Suster demande si ces crédits ne seront pas automatiquement distribués aux responsables d'associations ?

Julien Palomo nie le fait que Sciences Po attribue automatiquement des crédits. C'était l'objet de la discussion de mi-décembre 2008 où Mathieu Creux, instigateur de cet amendement au règlement de la vie étudiante lors de la commission paritaire à Nancy, avait bien précisé que ces crédits n'étaient pas des jetons de présence. Toute la difficulté du groupe de travail et des discussions qui auront lieu en commission paritaire subséquemment sera de définir les critères académiques sur lesquels sont donnés ces crédits.

Hervé Crès souligne, concernant le premier point, qu'il n'y a pas d'objectif de revenir sur cette politique de dédoublement. Chaque année, la direction fait en sorte de dédoubler de plus en plus de cours, de sorte que chaque étudiant de Sciences Po puisse avoir une place dans l'amphi où se trouve physiquement le professeur, bien que ce soit difficile à mettre en œuvre dans certains campus en régions. Il demandera à ses équipes de revenir vers l'UNEF à propos de l'organisation du cours de M. Olivier Duhamel au printemps.

Laure Mardoc s'apprête à clore la séance lorsqu'elle se remémore que la commission n'a pas adopté les procès-verbaux.

De façon informelle et sur la proposition de Hervé Crès, les procès-verbaux sont adoptés sous réserve des modifications signalées par Mathieu Albouy.

La séance est levée à 20h10.